



## **Le terrain.**

**L'accès au terrain est réservé aux membres à jour de leur cotisation.** L'autocollant bleu rond 2025 justifie du droit de votre véhicule à être là, pensez à le demander (à Claude, Jean-Raymond, Jean-Michel ou Michel) lors de votre première venue en saison. Si vous covoiturez (à plusieurs en camion p. ex.), votre véhicule doit présenter autant d'autocollants que de membres présents sur l'eau : ça permet de se compter, et de n'oublier personne en galère le soir. Apposer votre macaron sur un support magnétique genre « A » est une bonne solution. L'accès du terrain est interdit aux camping-cars et aux chiens.

Le stationnement s'organise selon les plans affichés sur le bungalow. **Quand c'est mou, on ne gare pas et on ne manœuvre pas dans l'herbe.** En haute saison, merci de vous garer correctement sans gaspiller la place (tirets blancs sur les grillages matérialisant les places) et d'exploiter le haut du terrain en avançant au maximum vers la clôture, afin que nous soyons les plus nombreux possible à pouvoir stationner ; c'est important pour la pérennité de notre tolérance de stationnement, qui est unique et fragile. La partie centrale est réservée pour le gréage. On respecte le travail de Sébastien qui entretient la pelouse et on le remercie. Il est strictement interdit de rester passer la nuit sur le terrain.

La propreté est l'affaire de tous. Les déchets individuels et surtout alimentaires ainsi que les bouteilles plastiques doivent être remontés par chacun ; ou déposés dans les poubelles publiques du bord d'eau. On ne laisse rien sur les pelouses : les tondeuses n'aiment pas les vieux bouts, EZ-rig, plaquettes, etc

## **Accès au terrain, au bungalow, aux coffres.**

Le portail sur la rue est ouvert en février de 9 à 17h, en mars et octobre de 8 à 19h, d'avril à septembre de 8 à 21h, fermé de novembre à janvier. Pour sortir, il s'ouvre automatiquement même après l'horaire.

Chaque membre a une clé du terrain, qui ouvre les 3 portails (les nouveaux, pensez à demander la vôtre au Président). Les portails côté plan d'eau restent ouverts durant les sessions. Le code du coffret à clé du bungalow est 9337. On y trouvera les autres clés : coffres à matos, rateliers.

**Le portail d'entrée haut du terrain doit être refermé après votre passage,** pour notre tranquillité commune et la sécurité de votre matériel. **Cet été, on bloquera le portail haut pour éviter les transits de baigneurs : l'entrée se fera alors via le parc à bateaux, la piste de bord d'eau puis le bas du terrain.** On en reparlera.

**En fin de session, le dernier à partir ferme tout.** Il vérifie que le bungalow (volets battants et roulants, porte), les coffres à matériel, les portails (les deux des cales de mise à l'eau et celui du haut en quittant), le robinet du jet d'eau sont fermés.

## **Les services AWA**

**Le bungalow** est à votre disposition pour se changer. Ses équipements ( à laisser vides et en état) tels que frigo, micro-ondes, bouilloire sont aussi à votre disposition, comme le tuyau d'arrosage ou la douchette de rinçage. P'tit Gégé entretient les lieux, merci à lui et respectez-les, merci beaucoup !

**Le matos AWA.** Les emprunteurs sortent le matos choisi, **referment les coffres aussitôt et replacent les clés de suite au tableau** dans le bungalow. Ils renseignent au passage le cahier : quels matos, par qui, ...

Le matériel « aileron » (4 gréements complets, 2 gréements enfant et 4 planches de 110l., 125 l., et « débutant/kids») est entreposé en coffres/râteliers. Il est à la disposition des membres, pour initier un proche à la planche à voile p. ex. 2 paddles sont également à la disposition de vos familles.

Le matériel « foil » est destiné à ceux, déjà expérimentés, qui souhaiteraient s'essayer au foil. Il est entreposé dans un coffre à part. Pour le sortir, s'adresser au président ou à un membre du bureau.

Mis à disposition gracieusement, le matériel est sous la responsabilité du membre emprunteur et navigue sous sa surveillance. Il doit être rendu en état, les éventuelles avaries signalées pour correction. Les planches sont à sangler sur le râtelier, les coffres à matériel doivent être soigneusement refermés / cadénassés par ceux qui s'en sont servis.

En formant le vœux de vous voir souvent, et nombreux, sur l'eau, sportivement,

Pour le Conseil d'administration, le Président, Claude Marchand